

Conseil du mardi 2 juin 2009

L'apéro des commissions

Le traditionnel apéritif des commissions et des délégations se transformera cette année, comme tous les quatre ans et donc à chaque fin de législature, en un repas qui sera servi le 30 octobre prochain et agrémenté d'animations musicales. Les intéressés vont recevoir une invitation personnelle, avec bulletin d'inscription. Ils seront attendus à la halle de gymnastique à 18 h 30 et le conseil municipal les invite chaleureusement à réserver cette soirée du 30 octobre 2009.

On se tient les pouces...

Le véhicule communal de marque Mitsubishi est convoqué à l'expertise le 26 juin prochain. Il y sera passé à la loupe des experts cantonaux et la Municipalité espère que cet examen se soldera par un résultat positif.

Délégations

A l'invitation de l'ingénieur en chef du troisième arrondissement, Stéphane Schranz se rendra le 12 juin prochain à une séance d'information concernant la carte des dangers naturels établie par le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze. Cette séance s'attachera à l'application de ladite carte dans l'aménagement local et la procédure d'octroi des permis de construction.

Paul-André Jeanfavre, maire, participera pour sa part à l'assemblée générale des actionnaires de Promotion Bellelay, le 17 juin à 19 h, à Bellelay évidemment.

Sylvia Hasler prendra part à l'assemblée générale du Sasdoval (soins à domicile), qui se déroulera le 18 juin à Sonceboz, à 20 h.

Autre assemblée générale, celle d'ACL Sonceboz-Corgémont, le 23 juin à la Couronne, dès 20 h, sera fréquentée par Chantal Vaucher.

Le 23 juin également, mais à 18 h et à Bienne, Paul-André Jeanfavre participera à l'assemblée générale du Théâtre Palace.

Deux chantiers confiés à des chômeurs

Sur la longue liste que lui avait transmis le Conseil municipal, le programme d'occupation des chômeurs du Vallon de Saint-Imier a choisi de mener deux chantiers à Sonceboz. C'est ainsi que ce service s'attellera à la réfection d'une petite partie de la berge de la Suze, en aval de l'entreprise Sonceboz SA. Le long du chemin pédestre, le programme d'occupation se chargera de poser des rondins et du gravier pour retenir la berge qui s'affaisse.

Pour deuxième chantier, le même programme a choisi le remplacement des rondins, dans la butte du stand de tir à 300 mètres.

Pulvérisateur en panne

La Municipalité doit faire réparer le pulvérisateur à désherbant, travaux qui sont devisés à 2500 francs et seront effectués par l'entreprise spécialisée Kocher, sise à Corgémont.

Fontainier en formation

Christophe Soldati participera, en mars 2010 à Lausanne, à un cours de quatre jours destiné aux fontainiers. Le laboratoire cantonal a conseillé aux fontainiers du Sester de suivre cette session.

Contrôleur nommé

L'organe faîtier des chemins pédestres a fait savoir à la commune qu'il lui incombe de surveiller la sécurité des ouvrages situés le long des sentiers pédestres. Les organes locaux doivent dès lors effectuer un ou deux contrôles chaque année, aux endroits où des risques sont susceptibles d'apparaître.

Jean-Daniel Ledermann, cantonnier, a donc été mandaté par le conseil municipal pour effectuer les examens nécessaires et lui présenter son rapport de contrôle. /dez